

Règlement d'utilisation du studio photo APP

1. Préambule :

L'occupation et l'utilisation du studio est soumis aux dispositions suivantes

L'utilisateur s'engage par sa signature sur le présent règlement à en respecter toutes les conditions.

2. Définition des locaux mis à disposition :

- Situation : Ch de la Morgette 4, 1134 Chigny
- Un studio photo entièrement équipé (liste du matériel annexée) d'une surface de 70m², hauteur sous plafond 4,5m. Accès de plein pied, possibilité de rentrer des véhicules petit et moyen
- Un coin loge, maquillage privatif
- Un coin salon
- Frigo, micro-onde
- Une salle d'eau WC, douche et lavabo
- Places de parc (voir plan point 9)

3. Conditions préalables

Toute personne intéressée à louer le studio doit avoir au préalable eu un entretien avec le loueur. Lors de cette visite, une présentation complète du matériel, des locaux, de l'accès et des règles de vie seront faite à l'utilisateur.

4. Réservation et location

Les demandes de réservation du studio se font par mail auprès du loueur à l'adresse suivante photos@pipoz.net le jour, l'heure et la durée figureront dans la demande. La location et le prix seront confirmés par retour de mail. La location est considérée comme définitive après le versement du montant de la location sur le CCP 12.39169-6. Toute annulation de la réservation à moins de 48h ne sera pas remboursée et ne donne pas droit à une location ultérieure.

Tarifs de location : ½ journée (4h) = CHF 100.-

En cas d'utilisation des fonds papiers, 10.- le mètre utilisé

5. Règle de bonne conduite

- Le locataire s'engage à restituer les locaux dans un état de propreté parfait.
- Les déchets seront repris par le loueur et évacué par ses propres moyens.
- Le studio, la douche, le lavabo ainsi que les WC seront restitué propre.
- Les WC sont équipés d'un broyeur, interdiction formelle d'y déposer des serviettes ou tampons hygiénique, ou tout autre déchet susceptible d'obstruer le dispositif. Les frais liés à une utilisation inappropriée seront facturés au loueur.
- Le matériel et les accessoires seront rangés et disposés aux emplacements prévu.
- Toute défectuosité constatée sera immédiatement annoncée au loueur.
- En quittant les locaux, les fenêtres seront fermées, les lumières éteintes, les portes fermées à clé et celles-ci déposée dans le boîtier prévu à cet effet.

6. Code éthique

Le locataire s'engage à :

- Respecter le voisinage
- Utilisé le studio uniquement pour la réalisation de prise de vue photographique, aucune autre activité n'est tolérée
- Respecter les lois en vigueur, notamment en ce qui concerne les bonnes mœurs
- Ne pas faire appel à des modèles mineurs sans la présence du représentant légal

7. L'usage des locaux sera suspendu si :

- Le locataire ne respecte pas le code éthique
- Le local est utilisé hors des tranches horaires réservés.
- Le paiement de la location n'est pas effectué dans les délais
- Les utilisateurs ne sont pas respectueux des temps d'utilisation, de la propreté, du voisinage...
- L'utilisation du local ne correspondait pas aux usages énoncés

8. Place de parc

Autorisée uniquement aux endroits indiqués



Je soussigné

Nom

Prénom

Adresse

Localité

Email

Téléphone

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et s'engage à respecter les clauses énoncées

Lieux

Date

Signature